

**DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE**

DISTRICT :

CLUB:

 Juniors  Ladies  Men  Mixed

Nom:

Prénom:

**Article 8.1.4. du Règlement d'Ordre Intérieur**

Tout membre qui pour des raisons professionnelles sera éloigné de son club pour une période minimum de 1 an et maximum de 5 ans pendant la durée de son appartenance au mouvement et dans une région ou un pays où il est impossible de compenser ses absences aux réunions statutaires de son club, peut à sa demande, être mis en disponibilité par le comité de son club.

La décision sera actée dans le procès-verbal de réunion de comité du club et sera communiquée au gouverneur de district.

Un membre en disponibilité est dispensé d'assiduité pour toute la durée de l'indisponibilité.

Ses présences éventuelles dans son club ou un autre Fifty-One club sont honorifiques.

Restant inscrit dans le directory de son district, il sera repris, dans son club, avec la mention « en disponibilité ».

Il continue à porter l'insigne pendant toute cette période.

Toute demande de réintégration en qualité de membre endéans la période de mise en disponibilité sera actée dans le P.V. du comité et communiqué au gouverneur.

En l'absence d'une telle demande, le membre sera considéré comme démissionnaire.

**ADRESSE PRIVEE**

Rue:	N°	Bte		
CP:	Commune:		Pays:	
Téléphone fixe:		GSM:		Courriel:

**RESERVE AU CLUB**

**Le/la soussigné(e)s déclare que le membre mentionné ci-dessus a obtenu sa mise en disponibilité du club à partir du :**

**Les règles et statuts qui régissent le Fifty-One International ont été scrupuleusement respectés.**

**Acté au PV du Comité du club du :**

Le / La Président(e)

Nom:

**RESERVE AU DISTRICT**

Reçu le:

Transmis au FOI le:

Le Gouverneur,

Nom et signature:

**RESERVE AU FIFTY-ONE INTERNATIONAL**

Membre N° :

Bulletin FOI N° de

MAJ Directory le

Paraphe:

Version du 06/12/18